



Règlement Intérieur Landi Basket Association

Le Landi Basket Association (**LBA**), affilié à la Fédération Française de Basketball, est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Le club fonctionne sur le principe du bénévolat : c'est grâce à l'investissement de nombreux bénévoles et à l'engagement de chacun. Joueurs, parents, entraîneurs, dirigeants et bénévoles participent ensemble à la vie du club dans un esprit de respect, de convivialité et de solidarité.

Chacun est acteur et responsable de sa pratique ou de celle de ses enfants.

Chaque licencié, ainsi que ses représentants légaux pour les mineurs, s'engage à respecter le présent règlement dès la validation de son adhésion.

1. COTISATION ET INSCRIPTION

Le montant des cotisations est fixé chaque année par le Bureau avant la période de réinscription.

La cotisation comprend :

- la part fédérale FFBB,
- l'adhésion au LBA,
- et, le cas échéant, l'assurance complémentaire.

Afin de permettre l'accès au plus grand nombre, des facilités de paiement peuvent être proposées.

Le LBA remercie chaleureusement ses bénévoles et prend en charge :

- la cotisation des membres du Conseil d'Administration non-joueurs et/ou non-officiels;
- la cotisation des coaches non-joueurs et/ou non-officiels
- la part FFBB/assurance des coaches joueurs ou officiels, sous réserve d'un engagement régulier tout au long de la saison. Cette prise en charge est effectuée en fin de saison après validation du Bureau.

L'adhésion au club implique une participation active à la vie associative et sportive du LBA.

Les entraînements et compétitions sont réservés aux licenciés. Toutefois, deux séances d'essai ainsi que les journées « Portes ouvertes » permettent de découvrir l'activité. Durant ces essais, les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents.

Le dossier d'inscription devra être complet avant la troisième séance d'entraînement.

En cas de situation exceptionnelle, une demande de remboursement pourra être étudiée par le Bureau, sur présentation de justificatifs. La part reversée à la FFBB ne pourra toutefois pas être remboursée.

2. INSTALLATIONS, MATÉRIELS, ÉQUIPEMENTS ET OBJETS PERSONNELS

Le respect des équipements sportifs, à domicile comme à l'extérieur, est essentiel au bon déroulement des activités du club.

Chaque licencié s'engage à :

- respecter les règlements des salles utilisées ;
- respecter les horaires définis des créneaux d'entraînement,
- contribuer à maintenir propres les vestiaires, les abords du terrain et les espaces communs.

Une tenue adaptée à la pratique du basket est demandée :

- tenue de sport,
- chaussures propres réservées à la salle,
- cheveux attachés si nécessaire.

Après s'être changés, les joueurs sont invités à ranger leurs affaires dans leur sac fermé afin de préserver l'ordre et la sécurité dans les vestiaires.

Les familles participent, à tour de rôle, à l'entretien des tenues de match. Afin de préserver les équipements, il est recommandé de laver les maillots sur l'envers et d'éviter le sèche-linge.

Pour certaines équipes, une chasuble pourra être prêtée pour la saison contre une caution restituée en fin d'année lors du retour du matériel.

Par souci de sécurité, le port de bijoux, montres et accessoires est interdit pendant les entraînements et les matchs.

Afin de favoriser la concentration, l'esprit d'équipe et le respect des rencontres, il est demandé aux joueurs de ne pas utiliser leur téléphone portable pendant les entraînements, les matchs et les missions de table de marque.

Le club invite chacun à éviter d'apporter des objets de valeur dans les salles. Le LBA ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels.

3. ENTRAÎNEMENTS, MATCHS ET DÉPLACEMENTS

Horaires et responsabilités

L'organisation des entraînements peut être adaptée au cours de la saison afin de répondre au mieux aux besoins des équipes et aux contraintes des installations.

La ponctualité et l'assiduité sont des marques de respect envers les entraîneurs, les coéquipiers et le collectif. En cas d'absence, il est demandé de prévenir le coach ou le club dès que possible.

La prise en charge des joueurs par les encadrants débute à l'heure prévue de l'activité et se termine à la fin de celle-ci.

Les parents ou responsables légaux sont invités à :

- accompagner leur enfant jusqu'à l'encadrant présent ;
- s'assurer de sa présence dans la salle ;
- venir le récupérer à l'heure convenue.

Sauf autorisation parentale spécifique, les enfants mineurs ne doivent pas quitter seuls la salle avant l'arrivée de la personne responsable.

Pendant les entraînements, seule l'aire de jeu est destinée à la pratique sportive. Les couloirs, tribunes et vestiaires ne constituent pas des espaces de jeu.

Le club ne peut être tenu responsable en dehors des horaires d'activité encadrés.

Déplacements

Les déplacements reposent sur un esprit de coopération et de covoiturage entre les familles et les joueurs majeurs.

Le calendrier des rencontres est communiqué par le club via le site internet du LBA.

Chaque famille est encouragée à participer, à tour de rôle, au transport des joueurs afin de permettre le bon déroulement des compétitions.

Les conducteurs s'engagent à :

- disposer d'une assurance adaptée ;
- respecter le Code de la route ;
- garantir la sécurité des passagers transportés.

Les représentants légaux autorisent leur enfant à être transporté par d'autres parents ou bénévoles du club dans le cadre des activités du LBA.

En cas d'empêchement, il appartient à chacun de trouver une solution de remplacement et d'en informer le coach.

Le maintien des rencontres dépend de l'organisation collective des déplacements : l'implication de chacun est donc essentielle.

Pour information

En cas de forfait lors d'un match, il est rappelé que le Club est pénalisé par une amende financière dès la catégorie U9. En cas de 3 forfaits, l'équipe est forfait général, est pénalisée d'une amende supplémentaire et ne peut plus jouer en championnat.

4. ENCADREMENT DES ÉQUIPES

Constitution des équipes

Les équipes sont constituées en début de saison selon :

- les catégories d'âge,
- les effectifs,
- le niveau de championnat,
- et les besoins sportifs des équipes.

Le club remercie particulièrement les parents bénévoles qui participent au coaching et à l'encadrement des équipes tout au long de la saison.

Les entraîneurs et coaches sont désignés par la Commission Technique du LBA. Ils assurent l'organisation sportive des équipes, choisissent les orientations de jeu et composent les effectifs pour les rencontres en tenant compte notamment :

- de l'assiduité,
- de l'investissement,
- du comportement,
- et des progrès réalisés.

Le respect des décisions des encadrants contribue au bon fonctionnement et à l'équilibre des équipes.

Les parents sont invités à adopter un rôle positif d'encouragement auprès des joueurs et à respecter les arbitres, officiels et encadrants.

Le Bureau du LBA veille à maintenir un cadre bienveillant et respectueux pour tous les acteurs du club. Un coach pourra être révoqué en cas de comportement inapproprié.

Formation des joueurs

Le LBA encourage ses licenciés à s'investir dans la vie du basket en se formant :

- à l'arbitrage,
- à la table de marque,
- ou à l'encadrement.

Le club peut prendre en charge les frais liés à ces formations.

5. PARTICIPATION À LA VIE DU CLUB

Le LBA est une association vivante qui repose sur l'engagement collectif.

À partir de la catégorie U11, les joueurs et joueuses participent à tour de rôle à l'organisation des matchs à domicile :

- arbitrage,
- table de marque,
- chronométrage,
- aide au déroulement des rencontres.

Ces missions permettent de développer le sens des responsabilités, l'autonomie et l'esprit club. Il est demandé d'être présent 15 minutes avant le début des matchs.

Les convocations sont communiquées via le site internet, les mails et l'application Kalisport. En cas d'indisponibilité, le joueur ou la joueuse est invité(e) à trouver un remplaçant et à prévenir le responsable des plannings.

6. DISCIPLINE ET ÉTHIQUE

Le LBA défend les valeurs du sport :

- respect,
- fair-play,
- solidarité,
- engagement,
- convivialité.

Chaque licencié représente le club avant, pendant et après les rencontres, aussi bien à domicile qu'à l'extérieur.

Le club s'inscrit pleinement dans une démarche de prévention des incivilités et de toute forme de violence.

L'adhésion au club implique l'acceptation de la Charte Éthique remise lors de la prise de licence.

Un comportement respectueux est attendu envers :

- les arbitres,
- les adversaires,
- les coéquipiers,
- les entraîneurs,
- les bénévoles,
- les officiels,
- et les spectateurs.

Les comportements contraires aux valeurs du club pourront donner lieu à des sanctions décidées par le Bureau, notamment en cas :

- d'absences répétées non justifiées ;
- de dégradation volontaire ;
- de comportement dangereux ;
- de propos irrespectueux ;
- de non-respect des règles sportives ou associatives ;
- d'insultes ou violences ;
- de vol ;
- d'usage de substances interdites dans le cadre des activités du club.

Selon la situation, les mesures suivantes pourront être envisagées :

- rappel au règlement ;
- avertissement ;
- suspension temporaire ;
- exclusion.

Les éventuelles amendes infligées au club par la FFBB à la suite d'un comportement individuel pourront être répercutées au licencié concerné ou à ses représentants légaux s'il est mineur.

Le Bureau du LBA reste garant du bon esprit sportif et associatif qui fait vivre le club.

7. Organisation interne

Le Landi Basket fonctionne par commission. Ces commissions sont placées sous l'autorité directe du Conseil d'Administration. Le responsable de chaque commission est obligatoirement un membre élu du conseil d'administration. Celui-ci sera nommé en début de saison en même temps que les membres du bureau. Il aura sous sa responsabilité des bénévoles de l'association pour l'aider au fonctionnement de sa commission.

Commission ADMIN

La commission Administration regroupe les missions de gestion de la vie civile de l'association. Cette commission comprend de fait le ou la secrétaire, qui en sera le ou la responsable.

Objectifs :

Effectuer tous les actes de la gestion administrative et financière du club.

Assurer la coordination et la mise en place de la vie sportive et associative, gérer les adhérents.

Assurer la communication du club auprès des adhérents, en internet, et auprès des extérieurs, communication officielle, via les mails, les réseaux sociaux et le site internet.

Commission RH COMPTA

La commission RH Compta regroupe les missions de gestion financière et sociale. Cette commission comprend de fait le trésorier ou la trésorière qui en sera le ou la responsable.

Objectifs :

Effectuer tous les actes de la gestion financière et sociale de la vie du club.

Assurer la coordination et la mise en place des réunions, des commissions et de l'Assemblée Générale.

Commission TECHNIQUE

La commission Technique organise les actions des entraîneurs et responsables d'équipes dans le but d'atteindre les objectifs sportifs fixés par le club.

Elle a en charge la formation des licenciés aux rôles d'officiels (arbitres et OTM) et le fonctionnement sportif du club.

Elle réunit les entraîneurs et responsables d'équipes du club ainsi que toute personne pouvant apporter au projet de formation du club sur le plan sportif.

Objectifs :

Définir les responsables d'entraînement, et gérer les plannings.

Gérer le matériel du club, sa bonne utilisation et son bon entretien.

Superviser les équipes du club et l'affectation des coaches.

Superviser la formation des bénévoles.

Commission PARTENAIRES

Elle permet au club de réaliser ses objectifs grâce à d'autres moyens que les subventions ou les licences de ses adhérents.

Objectifs :

Entretenir les relations avec les sponsors actuels.

Chercher de nouveaux sponsors.

Rester en contact régulier avec les artisans, commerçants et entreprises pour développer des relations bénéfiques pour chacun et pérenniser les relations avec eux.

Commissions ANIMATION

La commission Animation organise les manifestations et les ventes en interne en collaboration avec les autres commissions du club.

Objectifs :

Mener à bien les manifestations vitales au dynamisme et au développement du club

Organiser et coordonner les ventes liées à la vie du club

8. Les postes à pourvoir au Conseil d'Administration

Pour garantir le bon fonctionnement du club, les 18 membres du Conseil d'Administration auront un poste à pourvoir afin de prendre des responsabilités au sein du club.

Seuls les responsables titulaires auront une voix lors des votes du Conseil d'Administration. En cas d'absence, le responsable pourra donner procuration à son suppléant pour les votes en conseil d'administration.

Ces postes ne peuvent pas se substituer au Bureau de l'association, qui sera nommé en amont. Chaque membre du Bureau sera élu sur un poste du Conseil d'Administration.

les postes obligatoires à pourvoir au sein du Conseil d'Administration sont les suivants :

1. Responsable de commission Admin (ce poste est obligatoirement occupé par le ou la secrétaire nommé.e au Bureau)
2. Responsable de commission RH Compta (ce poste est obligatoirement occupé par le ou la trésorier.ère nommé.e au Bureau)
3. Responsable de commission Technique
4. Responsable de commission Partenaires
5. Responsable de commission Animation

les postes secondaires à pourvoir au sein du Conseil d'Administration sont les suivants :

6. Responsable des plannings
7. Responsable délégué Club (Responsable de salle)
8. Responsable de la communication
9. Responsable buvette (Suivi des stocks, formation des vendeurs)

Les postes de suppléants qui pourront voter en cas d'absence de leur responsable

10. Suppléant responsable commission Admin
11. Suppléant responsable commission RH Compta
12. Suppléant responsable commission Technique
13. Suppléant responsable commission Partenaires
14. Suppléant responsable commission Animation
15. Suppléant responsable planning
16. Suppléant responsable délégué Club (Responsable de salle)
17. Suppléant responsable de la communication
18. Suppléant responsable buvette